

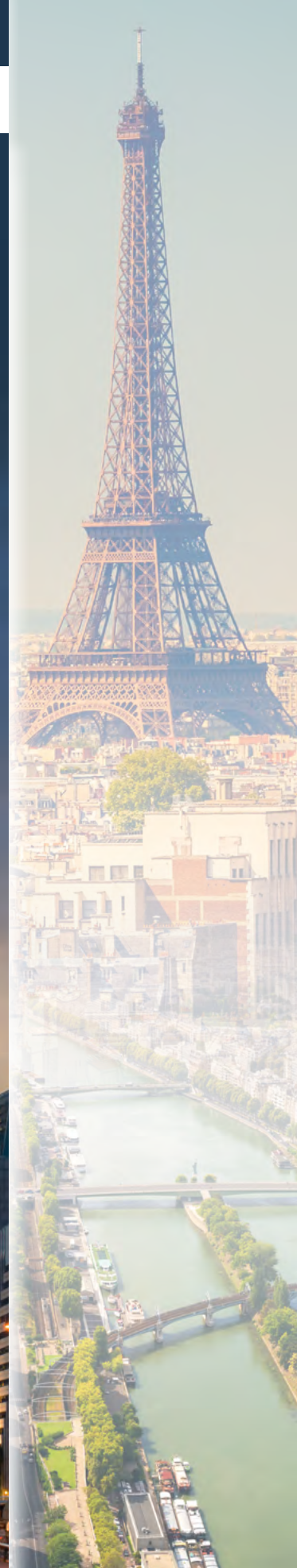
Deuxième annonce

34^e Congrès National de

Médecine et Santé^{au} Travail

21 - 24 juin 2016

Palais des Congrès
Porte Maillot - Paris



Co-organisé par



www.medecine-sante-travail.com

Sous le haut patronage



MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Présidente du Congrès

Dr. Marie-Françoise BOURRILLON,

Président du Comité Scientifique

Pr. Jean-Claude PAIRON,

Comité d'Organisation

Pr. Alexis DESCATHA,

Dr. Jean-Michel DOMERGUE,

Dr. Catherine LANOISELÉE,

Dr. Denis MICHARD,

Dr. Jean-Michel STERDYNIK,

Dr. Antoine VILLA.

Comité Scientifique

Dr. Geneviève ABADIA-BENOIST,

Pr. Vincent BONNETERRE,

Pr. Patrick BROCHARD,

Mme Catherine BUISSON,

Mme Sandrine CAROLY,

Pr. Dominique CHOUDAT,

Pr. Alexis DESCATHA,

Dr. Jean-Michel DOMERGUE,

Dr. Robert GARNIER,

Dr. Hélène GARRABÉ,

Pr. Jean-François GEHANNO,

M. Michel HÉRY,

Pr. Gérard LASFARGUES,

Pr. Damien LÉGER,

Dr. Ariane LEROYER,

Dr. Denis MICHARD,

Dr. Catherine NISSE,

Pr. Christophe PARIS,

Pr. Yves ROQUELAURE,

Mme Sylvie ROTTHIER,

Pr. Jean-Marc SOULAT,

Dr. Jean-Michel STERDYNIK,

Dr. Antoine VILLA.

EDITORIAL

Madame, Monsieur, chers collègues,

Nous sommes heureux de vous inviter au 34^e Congrès National de Médecine et Santé au Travail, qui se déroulera à Paris du 21 au 24 juin 2016 au Palais des Congrès.

Cette manifestation, co-organisée par la Société Française de Médecine du Travail et les 3 sociétés de médecine du travail d'Île de France (METRANEP, SMTE et SMTIOIF), s'adresse à tous les professionnels de santé au travail : acteurs de terrain (notamment médecins du travail, infirmier(e)s de santé au travail, assistants en santé au travail, techniciens et ingénieurs HSE, ergonomes, psychologues du travail, assistant(e)s sociaux), mais aussi enseignants-chercheurs intervenant dans le champ santé travail, médecins inspecteurs du travail, et, plus largement, à tous ceux intéressés par différents aspects de notre spécialité. L'organisation de ces journées se construit dans un contexte d'interrogations des pouvoirs publics notamment sur la notion d'aptitude médicale et sur les priorités en matière de santé au travail en regard des moyens des services de santé au travail. L'analyse des forces et faiblesses du système français de santé au travail sera, nous le pensons, source de renouveau et de mutation.

De jeunes médecins font le choix assumé de notre discipline, conscients de ses acquis et de sa nécessaire évolution sur des fondamentaux comme la connaissance du terrain, les actions à visée préventive sur les conditions de travail, l'accompagnement dans l'emploi, mais aussi, à l'instar d'autres disciplines, la contribution à une veille sanitaire collective. Le potentiel évolutif de la santé au travail se mesure notamment à la mise en place d'entretiens infirmiers, de collaborations avec des ergonomes, des psychologues, aux fonctions intégrées dans les services interentreprises des assistants, techniciens HSE, services sociaux... L'animation et la coordination de l'ensemble des acteurs est une nécessité avec, pour corollaire, le développement des bonnes pratiques professionnelles, tant dans le champ de la formation initiale que dans celui de l'actualisation des connaissances tout au long de l'exercice professionnel.

Croiser notre regard avec celui d'autres disciplines médicales est une source de synergie et de complémentarité dont l'intérêt individuel et collectif est évident. Cette démarche réclame un effort pédagogique. Les sociétés organisatrices du congrès ont retenu 8 thèmes couvrant un panel très large d'activités ou de sujets relevant du champ de la santé au travail, concernant aussi bien l'exercice professionnel, que les pathologies rencontrées, et les outils à mettre en œuvre : maintien dans l'emploi ; approches préventives par branches professionnelles dans les services de santé au travail ; actualités autour des pathologies professionnelles ; missions des services de santé au travail : de la législation à la mise en œuvre pratique ; surveillance biologique des expositions ; urgences en santé au travail ; cancers professionnels ; sous-traitance et nouveaux secteurs professionnels à risque, activités précaires.

Nous espérons que ces Journées permettront des échanges fructueux entre les divers acteurs de la santé au travail et une mise à jour des connaissances et des avancées de notre champ d'activité.

Nous vous attendons nombreux.

Mme Marie-Françoise BOURRILLON
Présidente du Congrès

M. Jean-Claude PAIRON
Président du Comité Scientifique

Dates Importantes

Appel à communications :

Ouverture : Septembre 2015

Clôture : 11 janvier 2016

Résultats : à partir du 20 février 2016

Inscription :

Date de changement de tarif d'inscription : 3 mars 2016

Date limite d'inscription des présentateurs

pour bénéficier du tarif préférentiel : 23 avril 2015

SYNOPSIS

Mardi 21 juin 2016

	Salle Maillot Niveau 2	Salle 242 A Niveau 2	Salle 242 B Niveau 2	Salle 243 Niveau 2	Salle 251 Niveau 2	Salle 252 A Niveau 2	Salle 252 B Niveau 2	Salle 253 Niveau 2
08h30 - 09h30	ACCUEIL DES PARTICIPANTS ATELIERS - Niveau 0							
09h30 - 12h00	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	Atelier 4	ANIMT	Atelier 5	Atelier 6	Atelier 7
12h15 - 13h45	Déjeuner sur l'espace exposition							
14h00 - 16h30	Atelier 8	Atelier 9	Atelier 10	Atelier 11	ANIMT	Atelier 12	Atelier 13	Atelier 14
14h00 - 17h00	ACCUEIL DES PARTICIPANTS CONGRES - Niveau 0							
19h00	Réception à la Mairie							

Mercredi 22 juin 2016

	Grand Amphithéâtre Niveau 2	Amphithéâtre Bleu Niveau 2	Salle Maillot Niveau 2	Salle 252 AB Niveau 2	Salle 242 AB Niveau 2
08h00 - 09h00	ACCUEIL DES PARTICIPANTS - Niveau 0				
09h00 - 10h30	Ouverture dans le Grand Amphithéâtre				
10h30 - 11h00	Pause Café sur l'espace exposition				
11h00 - 12h30	Session 1	Session 2	Session 3	Session 4	Diffusion simultanée*
12h45 - 13h45			Symposium 1**	Symposium 2**	Symposium 3**
12h45 - 13h45	Déjeuner sur l'espace restauration				
14h00 - 15h30	Session 5	Session 6	Session 7	Session 8	Diffusion simultanée*
15h30 - 16h00	Pause Café sur l'espace exposition				
16h00 - 17h30	Session 9	Session 10	Session 11	Session 12	Diffusion simultanée*
17h30 - 19h00			Symposium 4	Symposium 5	Symposium 6

Jeudi 23 juin 2016

	Grand Amphithéâtre Niveau 2	Amphithéâtre Bleu Niveau 2	Salle Maillot Niveau 2	Salle 252 AB Niveau 2	Salle 242 AB Niveau 2	Amphithéâtre Bordeaux Niveau 3	Amphithéâtre Havane Niveau 3	Salle 342 AB Niveau 3
08h00 - 08h30	ACCUEIL DES PARTICIPANTS - Niveau 0							
08h30 - 10h00	Session 13	Session 14	Session 15	Session 16	Diffusion simultanée*			
10h00 - 10h45	Pause Café sur l'espace exposition							
10h45 - 12h15	Session 17	Session 18	Session 19	Session 20	Diffusion simultanée*			
12h30 - 13h30			Symposium 7**	Symposium 8**	Symposium 9**			
12h30 - 13h30	Déjeuner sur l'espace restauration							
14h00 - 15h30		Session 21	Session 22	Session 23	Diffusion simultanée*	Session 24	Session 25	Diffusion simultanée*
15h30 - 16h15	Pause Café sur l'espace exposition							
16h15 - 17h45		Session 26	Session 27	Session 28	Diffusion simultanée*	Session 29	Session 30	Diffusion simultanée*
17h45 - 19h15			Symposium 10	Symposium 11	Symposium 12			
20h30	Dîner de Gala							

Vendredi 24 juin 2016

	Grand Amphithéâtre - Niveau 2
08h30 - 09h00	ACCUEIL DES PARTICIPANTS - Niveau 0
09h00 - 10h30	Sessions et remise de prix
10h30 - 11h00	Pause Café sur l'espace exposition
11h00 - 12h00	Synthèse thématique par le responsable de chaque thème
12h00 - 12h30	Séance de clôture
12h30 - 13h30	Cocktail sur l'espace exposition
14h00	Programme visites culturelles

* Diffusion simultanée : en fonction de l'affluence des salles, cette session sera diffusée en simultanée dans cette salle.

** Distribution de boîte déjeuner

ATELIERS PRÉ-CONGRÈS

Les ateliers 1 à 7 sont programmés sur le créneau du matin et les ateliers 8 à 14 sur le créneau de l'après midi.

Atelier 1

« L'étude métier « démolisseurs » du protocole aux travaux sur les pistes d'amélioration des conditions de travail »

Responsables : Mireille LOIZEAU (*médecin coordinateur du pôle pluridisciplinaire à l'APST BTP RP*) et Dominique LEUXE (*médecin conseil national OPPBTP*).

Conférenciers : David MILLEROT (*IPRP Responsable du Pôle prévention SST BTP de Franche-Comté*), Philippe DERVAUX (*Conseiller en Prévention agence OPPBTP Lille*) et Stanislas LIBEAU (*représentant le Syndicat National des Entreprises de Démolition*).

Descriptif de l'atelier : notre atelier a pour objectif de présenter la réalisation d'une étude métier dans le secteur du BTP. Nous avons choisi de présenter l'étude concernant les démolisseurs. Le public ciblé est : les équipes santé travail, les préventeurs des entreprises, les employeurs et salariés. Dans un premier temps seront présentées la mise en place de l'étude, la rédaction du protocole puis la méthode utilisée dite « méthode d'analyse et d'évaluation des conditions de travail ». L'objectif de l'étude métier est de dégager des pistes d'actions prioritaires pour améliorer les conditions de travail des salariés du BTP, une étude interrégionale, pluridisciplinaire et partenariale.

Nombre maximum de participants souhaité : 80 personnes.

Atelier 2

« Démarches et outils dédiés à la prévention des risques professionnels dans les établissements de soins »

Responsables et conférenciers : Marjorie ORANGE (*ingénieur Hygiène et Sécurité – Département Médecine & Santé au travail - CHU Grenoble*), Julie PAVILLET (*Psychologue du Travail – Département Médecine & Santé au travail CHU Grenoble*) et Jean-François GEHANNO (*PUPH Médecine du travail - CHU Rouen*).

Descriptif de l'atelier : Objectif : Partage d'expérience sur les démarches de prévention des contraintes psycho-organisationnelles et des troubles musculo-squelettiques (ORSOSA) et du risque chimique (ChimiRisk) en établissement de soins. Présentation d'un outil de veille documentaire ciblé sur les problématiques de santé au travail en milieu de soins.

Public ciblé : Préventeurs (ex : Ergonome, Ingénieur Hygiène et Sécurité, Psychologue du Travail, Ergothérapeute...), IDE SST, Médecins du travail...

Résumé : L'association entre plusieurs CHU et le FNP de la CN-RACL a permis l'élaboration de deux démarches de prévention originales ciblées sur les risques prioritaires (les risques psychosociaux associés aux troubles musculo-squelettiques, ainsi que les CMR via le risque chimique), et d'un outil de veille documentaire. La démarche ORSOSA vise à l'amélioration de la qualité de vie au travail de l'ensemble des professionnels d'une unité de travail. Basée sur un diagnostic rapide des contraintes par questionnaire et entretiens, elle permet la mise en place d'actions de prévention viables et sur mesure pour chaque unité. Sa force réside dans l'implication et la valorisation de l'ensemble des professionnels de l'unité de soins (www.orsosa.fr).

La démarche ChimiRisk évalue le risque chimique dans les établissements de santé pour mieux le prévenir. Intuitive et adaptée aux spécificités des hôpitaux, elle permet la mise en

place d'actions concrètes notamment grâce à sa proximité avec le terrain ainsi qu'à son application dédiée (www.chimirisk.fr). Ces démarches ont été déployées au sein de plusieurs établissements hospitaliers de typologie différente. Après une présentation de la méthodologie et des supports de ces deux démarches, un retour d'expérience sera réalisé. Enfin, l'outil de veille documentaire ciblé sur les problématiques de santé au travail en milieu de soins sera présenté.

Nombre maximum de participants souhaité : 50 personnes.

Atelier 3

« OiRA, un outil innovant pour accompagner les TPE dans leur démarche d'évaluation des risques »

Responsables : Lorenzo MUNAR (*EU-OSHA*), Marc MALENFER (*INRS*)

Conférenciers : Elke SCHNEIDER (*EU-OSHA*), Lorenzo MUNAR (*EU-OSHA*), Marc MALENFER (*INRS*) et un représentant d'un service de santé au travail interentreprises.

Descriptif de l'atelier : Public : Services de santé au travail interentreprises : médecins, infirmières, IPRP...

Contexte : L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) déploie le projet OiRA (pour Online interactive risk assessment, Evaluation des risques interactive en ligne) en réponse aux difficultés rencontrées par les petites entreprises pour répondre à l'obligation d'évaluation des risques instaurée par la directive de 1989. Inspiré d'une expérience réussie aux Pays-Bas, le projet vise à proposer aux TPE des outils informatiques sectoriels gratuits afin de les guider dans leur évaluation des risques. Plus de 60 applications OiRA ont déjà été développées par 15 Etats membres.

En France, l'INRS est le partenaire de l'Agence européenne sur ce projet. Trois applications sectorielles ont été développées pour des secteurs visés par des programmes d'action nationaux : le transport routier de marchandises, la restauration traditionnelle et la réparation automobile. Plus de 10 000 sessions d'évaluation ont déjà été ouvertes dans ces outils.

Pour en savoir plus : www.inrs.fr/oira

Objectif de l'atelier :

- Exposé sur les difficultés rencontrées par les petites entreprises face à leur obligation d'évaluation des risques à partir de données issues de différentes enquêtes européennes et nationales,
- Présentation des avantages des outils interactifs en ligne,
- Présentation d'OiRA et des outils sectoriels disponibles,
- Présentation de l'usage qui est fait d'OiRA en France,
- Témoignage d'un service de santé au travail utilisant OiRA dans l'accompagnement de petites entreprises.

Nombre maximum de participants souhaité : 80 personnes.

Atelier 4

« Evaluation des expositions professionnelles aux cancérigènes par le Service de santé au travail »

Responsables : Patrick BROCHARD (*responsable de l'unité de médecine du travail des organismes de recherche, CHU Pellegrin, Bordeaux*) et Catherine VERDUN-ESQUER (*médecin - PH, CHU Pellegrin, Bordeaux*)

Conférenciers : *Sabyne AUDIGNON (ISPED - Université de Bordeaux), Patrick BROCHARD (responsable de l'unité de médecine du travail des organismes de recherche, CHU Pellegrin, Bordeaux) et Catherine VERDUN-ESQUER (médecin - PH, CHU Pellegrin, Bordeaux)*

Descriptif de l'atelier : Objectif : Faire connaître les outils à disposition des services de santé au travail pour l'évaluation des expositions professionnelles aux cancérogènes

Description succincte de ces outils : L'évaluation des risques est une démarche en deux étapes comprenant, d'abord, l'identification et l'inventaire des nuisances (évaluation des dangers), puis l'analyse des expositions aux nuisances et aux facteurs de risque individuels ; permettant ainsi de réaliser l'évaluation du risque au niveau collectif et au niveau individuel.

Pour l'identification et l'inventaire des nuisances, les outils et méthodes disponibles sont :

1. l'analyse des situations de travail,
2. l'analyse de la littérature scientifique, recherches documentaires et analyse des éventuels avis concernant l'évaluation des risques sanitaires par les agences nationales,
3. les classifications et l'étiquetage des produits,
4. les analyses des fiches de données de sécurité,
5. l'analyse des documents internes à l'entreprise,
6. des questionnaires spécifiques.

Pour l'évaluation de l'exposition, les outils et méthodes disponibles sont : les matrices emplois-expositions, la métrologie d'atmosphère, les frottis de surface et la biométrologie.

Public : médecins du travail, préventeurs hygiène et sécurité

Nombre maximum de participants souhaité : 50 personnes.

Atelier 5

« Infirmier de santé au travail : Pluralité de ses pratiques professionnelles »

Responsable : *Nadine RAUCH (GIT)*

Conférenciers : *Nadine RAUCH (infirmière de santé au travail en entreprise dépendant d'un service inter-entreprise), Corinne CHAPON (Infirmière de santé au travail en service inter-entreprise), Catherine CHAZETTE (Infirmière de santé au travail en service autonome), Jackie KUROWSKI (représentante des infirmiers de santé au travail française à la Fédération des Infirmiers en Santé au Travail d'Europe - Federation of Occupational Health Nurses within the European Union).*

Descriptif de l'atelier : basé sur l'enquête réalisée par le Groupe des Infirmiers du Travail auprès de plus de 600 infirmiers, l'atelier présentera par des retours d'expériences le rôle de l'infirmier de santé au travail, qui a su s'adapter à l'évolution de la législation :

1. Analyse de l'enquête en soulignant les points marquants et/ou significatifs. Par le biais de la formation, il a su acquérir ou confirmer la pluralité de ses compétences, apporter son savoir-faire auprès des équipes pluridisciplinaires et cela quel que soit son lieu d'exercice.
2. L'évolution du rôle de l'infirmier depuis la réforme, l'élargissement de son champ de compétences notamment avec l'apparition de nouveaux risques tels que les RPS.
3. Retour d'expérience dans la mise en place d'une collaboration entre une infirmière en service autonome et une infirmière d'un service inter entreprise.

Enfin la spécificité de la profession en France sera comparée aux pratiques et modes de fonctionnement de nos collègues européennes. Des modèles qui pourraient servir d'exemple et pourquoi pas d'expérimentation dans le système français.

Ces illustrations seront là pour donner des exemples concrets, mais aussi pour permettre aux professionnels de s'exprimer, de parler de leurs propres expériences, de recevoir des propositions afin d'améliorer notre pratiques et notre collaboration avec les équipes pluridisciplinaires.

Nombre maximum de participants souhaité : 50 personnes.

Atelier 6

« Réponse aux signalements d'événements de santé inhabituels en milieu professionnel »

Responsables et conférenciers : *Pascal EMPEREUR-BISSONNET et Annabelle LAPOSTOLLE (département santé travail, Institut de veille sanitaire)*

Descriptif de l'atelier : la réponse aux signalements d'événements de santé inhabituels en milieu professionnel a été organisée à l'InVS par la mise en œuvre d'un dispositif régionalisé, les GAST : Groupes d'alerte en santé travail. Ce dispositif, qui a vocation à être étendu à l'ensemble du territoire national (DOM compris), permet d'organiser une réponse concertée et collégiale entre les institutions et acteurs régionaux, et de contribuer au repérage d'éventuels risques émergents. Ces acteurs sont les Direccte, les Agences régionales de santé (ARS), les Consultations de pathologies professionnelles (CPP) des Centres Hospitaliers Universitaires et, pour l'InVS, les Cellules de l'InVS en région (Cire) et le Département santé travail (DST). Le dispositif des GAST a été initié en 2008 dans la région Aquitaine et connaît un déploiement progressif. En 2015, il couvre 11 régions : Aquitaine, Auvergne, Centre, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Pays-de-la-Loire, Picardie et Bretagne. Dans les autres régions, les signalements en santé travail sont pris en charge par la Cire, avec l'appui d'un épidémiologiste référent du DST. Après la présentation du dispositif GAST et d'éléments théoriques en épidémiologie d'intervention, des exemples pratiques d'investigation des événements de santé les plus souvent signalés illustreront le propos.

Objectifs de l'atelier : Présenter l'organisation de l'InVS pour répondre aux événements de santé inhabituels et alertes sanitaires en milieu professionnel. Connaître les principes de l'investigation de regroupements spatio-temporels de cas de maladies (clusters) et des syndromes collectifs inexpliqués. Comprendre l'utilité de mettre en place un registre exhaustif des personnes travaillant dans l'entreprise ou l'institution.

Nombre maximum de participants souhaité : 80 personnes.

Atelier 7

« Regards croisés sur le rôle des acteurs du maintien en emploi »

Responsables et conférenciers : *Audrey PETIT (Service de Santé au Travail et Pathologie Professionnelle, CHU d'Angers ; LUNAM, Université d'Angers), Marie José DURAND (Faculté de médecine et des sciences de la santé, Université de Sherbrooke, Canada), Jean-Michel DOMERGUE (GIMAC, Santé au Travail, Créteil) et Jean-Baptiste FASSIER (Hospices civils de Lyon, Université Claude Bernard, Lyon 1).*

Descriptif de l'atelier : Contexte : le processus de retour au travail est un moment clé de la réussite du maintien en emploi après un arrêt de travail prolongé. Il implique différents acteurs dont le travailleur, l'entreprise, les professionnels de soins, le médecin du travail, le médecin-conseil de l'assurance maladie ainsi que l'environnement social, politique et économique. Ces acteurs ont potentiellement des points de vue et des intérêts divergents concernant la situation de handicap au travail.

L'objectif de cet atelier est d'aborder les multiples déterminants des situations de désinsertion professionnelle, le rôle des différents acteurs du processus de retour au travail, l'importance de la coordination de ces acteurs ainsi que les obstacles et facilitateurs aux échanges d'informations.

Une proposition de démarche systématique québécoise impliquant les acteurs du milieu de travail (ressources humaines, supérieur hiérarchique, institutions représentatives du personnel, travailleur) sera développée ; l'intérêt du rapprochement entre médecine de soins et médecine du travail dans l'accompagnement du patient-travailleur en difficulté professionnelle du fait de son état de santé, dans le même temps et avec un objectif commun sera abordé ; l'intérêt du « contact » médecin conseil/médecin du

travail, la place de la visite de pré-reprise, la montée en puissance des médecines de contrôle et la place du médecin du travail et de son équipe pluridisciplinaire seront discutés.

Public concerné : équipes de santé au travail, employeurs, salariés, médecins de soins, médecins-conseils de l'assurance maladie, partenaires sociaux du maintien en emploi.

Nombre maximum de participants souhaité : 50 personnes.

Atelier 8

« Conduites addictives en milieu professionnel : approche pratique par l'équipe de santé au travail »

Responsable : *Gérald DEMORTIERE (médecin du travail AMETIF Santé au Travail / membre de la SFMT et de la SFA)*

Conférenciers : *Claudine GILLET (médecin addictologue CSAPA Hôpital Villemin de Nancy / membre de la SFA) et Gérald DEMORTIERE (médecin du travail AMETIF Santé au Travail / membre de la SFMT et de la SFA)*

Descriptif de l'atelier : la loi du 20 juillet 2011 a confié entre autres nouvelles missions aux SST celle de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu du travail. Ces consommations majorent en effet le risque de survenue d'accidents du travail par les troubles du comportement induits, augmentent l'absentéisme et entraînent à terme un risque d'exclusion. La légitimité des services à se saisir de cette problématique est donc depuis cinq ans règlementairement actée.

Mais les différents acteurs du champ clinique de la santé au travail, médecins et infirmiers, se sentent-ils dans les faits suffisamment outillés et à l'aise pour mener à bien cette mission ?

Le manque de temps pour agir dans tous les champs de la prévention des risques professionnels sur lesquels ils sont attendus ainsi qu'une insuffisance de travail collaboratif avec les médecins traitants ou les addictologues sont d'autres freins à ne pas sous-estimer.

Comment sortir du tabou ? Eviter l'isolement pour travailler en pluridisciplinarité certes, mais avec quels autres membres de l'équipe ou avec quels partenaires extérieurs au service ?

Pourquoi la démarche de prévention collective est-elle la clé de voûte d'une approche réussie ?

Autant de questions que nous aborderons à travers le prisme des expériences croisées d'un praticien addictologue et d'un médecin du travail tout en revisitant les différents modes d'approche clinique et biologique.

Public visé : médecins du travail, infirmiers santé travail, psychologues du travail et autres IPRP spécialisés dans le domaine des addictions, membres de CHSCT.

Nombre maximum de participants souhaité : 50 personnes.

Atelier 9

« Outils d'aide à l'évaluation des expositions professionnelles et au codage des emplois : Le portail Exp-pro »

Responsable : *Corinne PILORGET (département santé travail, Institut de veille sanitaire) Umrestte/Université Lyon 1*

Conférenciers : *Corinne PILORGET, Loïc GARRAS (InVS), Sabyne AUDIGNON (ISPED/ Université de Bordeaux)*

Descriptif de l'atelier : le portail Exp-pro (<http://www.expro.fr>) a pour objectif de mettre à disposition de divers professionnels en santé travail les outils spécifiques de l'évaluation de l'exposition professionnelle, développés par l'InVS et ses partenaires. Ces outils se composent :

- des matrices emplois-expositions (une vingtaine de nuisances pour lesquelles l'évaluation est historisée depuis 1950). Ces matrices permettent de consulter l'exposition moyenne à certaines nuisances pour tous les emplois possibles.

- des matrices Sumex2 élaborées par l'InVS à partir des données de Sumer 2003 (92 nuisances évaluées pour l'année 2003),

- le programme Ev@lutil, ensemble de bases de données documentaires et métrologiques sur l'exposition aux fibres d'amiante et aux fibres minérales artificielles, fait en partenariat avec le LSTE de l'Université de Bordeaux. Depuis 2014, Ev@lutil s'est étendu aux particules nanométriques.

- de l'outil d'aide au codage des professions et des secteurs d'activité (CAPS) qui propose une aide au codage pour différentes nomenclatures nationales (PCS/NAF) et internationales (CITP/CITI) des emplois

- des tables de passage entre nomenclatures pour les professions et les secteurs d'activité.

Objectifs de l'atelier : présenter les outils et les bases de données du portail Exp-pro (quelles données sont accessibles et sous quelle forme ?) ; montrer leur intérêt pour la gestion des cursus professionnels et l'évaluation des expositions associées.

Nombre maximum de participants souhaité : 50 personnes.

Atelier 10

« Actualités médico-administratives sur les maladies professionnelles en 2016 »

Responsables et conférenciers : *Anne DELEPINE (INRS), Dominique FAUCON (CHU Saint-Étienne)*

Descriptif de l'atelier : le médecin du travail, ou de prévention dans la Fonction publique, et de façon plus générale les acteurs des services de santé au travail sont de plus en plus souvent sollicités, autant par les travailleurs que par les employeurs, sur les procédures de déclaration en maladie professionnelle et sur le contentieux que les réponses des organismes de sécurité sociale peuvent soulever.

Pour les salariés du régime général et les assurés du régime agricole, une maladie professionnelle doit «être désignée dans un tableau de maladies professionnelles et être contractée dans les conditions définies par ce tableau ou satisfaire aux autres critères de reconnaissance établis par la loi n° 93-121 du 27 janvier 1993». Pour les fonctionnaires, c'est la Commission de réforme ou directement l'Administration qui reconnaît le lien.

Objectif : cet atelier a pour but de rappeler les critères d'une maladie professionnelle ou d'une maladie contractée en service, les procédures à effectuer et le rôle que le médecin du travail, ou de prévention, ainsi que les autres acteurs de la santé au travail peuvent avoir pour conseiller et accompagner le salarié ou le fonctionnaire dans ces démarches. Seront reprises aussi les dernières modifications des tableaux.

Public : médecins, infirmiers, assistantes sociales, DRH...

Nombre maximum de participants souhaité : 40 personnes.

Atelier 11

« SEIRICH outil d'aide à l'évaluation des risques chimiques en entreprise »

Responsables : *Raymond VINCENT (INRS) et Nicolas BERTRAND (INRS)*

Conférenciers : *Raymond VINCENT, Nicolas BERTRAND, Florian MARC, Frédéric CLERC, Nathalie TOULEMONDE (INRS)*

Descriptif de l'atelier : les produits chimiques mis sur le marché européen dans le cadre du règlement REACH nécessitent que l'utilisateur final, quelle que soit son activité, procède à l'évaluation des risques en application des dispositions du code du travail. Les méthodes d'évaluation des risques chimiques en milieu professionnel, prenant en compte les risques pour la santé, l'incendie-explosion, voire l'environnement sont multiples (Triplet & Héry, 2009) et nécessitent une harmonisation (Vincent et al., 2011) afin d'assurer une cohérence des actions de prévention.

En liaison avec plusieurs partenaires, l'Institut National de Re-

cherche et de Sécurité (INRS) a développé une application informatique nommée SEIRICH qui vise à simplifier la démarche d'évaluation des risques chimiques (Vincent et al., 2005) et informer les entreprises sur les démarches de prévention et leurs obligations réglementaires.

SEIRICH est conçu pour être utilisé aussi bien par un utilisateur néophyte que par un expert du domaine de l'évaluation des risques chimiques. Cet outil bénéficiera de plusieurs fonctionnalités visant à simplifier la démarche d'évaluation du risque chimique pour les entreprises.

Cet outil intègre les évolutions apportées à la classification et à l'étiquetage des substances et des mélanges par le règlement CLP (UE, règlement CE N°1272, 2008).

SEIRICH est mis gratuitement à la disposition des différents publics concernés (TPE-PME, services HSE, services de santé au travail...) en téléchargement, via un site dédié (www.seirich.fr).

Cet atelier a pour but de présenter aux acteurs des services de santé au travail l'outil SEIRICH, son utilisation et ses fonctionnalités dans le cadre de l'évaluation du risque chimique.

Nombre maximum de participants souhaités : 80 personnes.

Atelier 12

Recommandations de bonnes pratiques concernant les expositions professionnelles à certains agents cancérigènes (amiante, poussières de bois, agents cancérigènes pour la vessie) : aspect pratiques

Responsables et conférenciers : *Bénédicte CLIN-GODARD et Mathilde BOULANGER (service de Santé au Travail et Pathologie professionnelle, CHU de Caen)*

Descriptif de l'atelier : Public ciblé : médecins du travail, internes en santé au travail, médecins en formation en santé au travail

Objectifs :

- Faire le point sur les recommandations de bonne pratique concernant les expositions professionnelles à certains agents cancérigènes ;
- Donner des informations pratiques sur la mise en œuvre de ces recommandations (par exemple, biométrie, laboratoires agréés pour les analyses, modalités de prescription d'un scanner thoracique de surveillance post-exposition ou post-professionnelle à l'amiante, etc ...) ;
- Evoquer de façon interactive les modalités pratiques et questions concrètes concernant l'application de ces recommandations et les difficultés pouvant être rencontrées, à l'aide de cas concrets.

Moyens pédagogiques :

- Diaporamas et exemples de cas concrets ;
- Réponses personnalisées aux questions posées et transmises par les participants en amont de l'atelier.

Nombre maximum de participants souhaité : 80 personnes.

Atelier 13

« Santé au travail dans la Fonction publique : Droits statutaires des agents, maintien au travail et reclassement »

Responsables et conférenciers : *Sophie FANTONI-QUINTON (professeur de médecine du travail, Docteur en Droit, CHU de Lille), Florence FOULLON (médecin coordonnateur national du ministère de l'intérieur - chef de service de médecine de prévention) et Jean-François GEHANNON (professeur de médecine du travail, CHU de Rouen)*

Descriptif de l'atelier :

En France, plus de 5 millions de salariés disposent d'un statut de fonctionnaire, qui présente des particularités par rapport au statut des salariés du régime général en termes d'organisation du suivi de santé au travail, d'aptitude médicale, de droits à congé et de maintien au travail.

Ainsi, les fonctionnaires dépendent de la médecine du travail (fonction publique hospitalière) ou de la médecine de prévention (fonction publique d'État et fonction publique territoriale) pour leur aptitude au poste, mais de la médecine agréée pour leur aptitude à la fonction.

De plus, les organisations des médecines de prévention ou du travail, bien que visant un objectif commun, présentent des singularités en terme de place des acteurs, de moyens ainsi que de contenu et de périodicité des visites médicales, pour les agents statutaires ou contractuels de droit public.

L'état de santé d'un fonctionnaire peut le conduire à demander le bénéfice d'un congé maladie, qui peut prendre plusieurs formes (du congé maladie simple au congé longue durée, en passant par l'accident de travail ou la maladie contractée dans l'exercice des fonctions). Ces différents types de congés peuvent nécessiter l'avis d'un comité médical ou d'une commission de réforme, sachant que l'employeur public dispose désormais du droit direct de reconnaissance de l'imputabilité d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle. Ces congés donnent également droit, sous certaines conditions, à un maintien de salaire de durée variable en fonction de la situation des agents.

La notion de reclassement ainsi que les obligations des employeurs face à une restriction, une incapacité de travail, une inaptitude ou une invalidité ont beaucoup évolué ces dernières années. Désormais, les agents titulaires, stagiaires ou contractuels de droit public de la fonction publique qui ne peuvent plus exercer leurs fonctions pour inaptitude physique, provisoire ou définitive, doivent de la même manière que dans le secteur privé (et sous l'impulsion de la jurisprudence administrative), bénéficier d'un aménagement de leur poste de travail ou, quand cet aménagement est impossible ou insuffisant, d'un reclassement professionnel.

Tous ces éléments seront abordés au cours de l'atelier.

Mots clés : Fonctions publiques ; Retour au travail ; Droits statutaires ; Reclassement ; Invalidité ; Santé au travail

Nombre maximum de participants souhaité : 50 personnes.

Atelier 14

« Du diagnostic de situation à l'action pluridisciplinaire animée et coordonnée par le médecin du travail »

Responsables et conférenciers : *Virginie ROIG (médecin du travail, ASMT 65 Tarbes) et Gérald MAGALLON (médecin du travail, Gest 05, Gap)*

La réforme du 20 juillet 2011 a mis en place des plans d'action dans les services de santé au travail interentreprises (SSTI). Afin de convaincre les entreprises, de prioriser les actions et de les dimensionner, il est nécessaire de partir d'un diagnostic de situation. L'outil EVREST permet de dégager des indicateurs qui permettent d'objectiver avec un pouvoir discriminant, les points sur lesquels les équipes pluridisciplinaires doivent faire porter leurs actions. L'introduction des thésaurus harmonisés est une aide potentielle supplémentaire qui se met en place. Pour que le diagnostic soit efficace, il est indispensable que l'ensemble des acteurs du SSTI incorpore les informations de façon exhaustive et homogène. A partir de là, plusieurs types d'actions peuvent être menées tenant compte de l'importance de l'intervention et des moyens humains du service. Plusieurs méthodes d'animation et de coordination d'équipe peuvent être utilisées par le médecin du travail. Les animateurs illustreront autour de cas concrets qui pourront être discutés avec l'assistance, des démarches complètes de prévention des risques professionnels que peuvent mettre en œuvre les SSTI. Les objectifs pédagogiques sont les suivants : à l'issue de l'atelier les participants seront sensibilisés à une méthode simple d'objectivation des risques professionnels dans leur secteur géographique et dans les branches dont ils ont la charge. Ils auront acquis des principes simples d'animation et de coordination de l'équipe pluridisciplinaire par l'exemple.

Nombre maximum de participants souhaités : 50 personnes.

THÈMES DU CONGRÈS

Thème 1

Maintien dans l'emploi : travailleurs vieillissants, pénibilité, maladie chronique, handicap, prévention de la désinsertion

Jean-Michel Domergue, Gérard Lasfargues, Yves Roquelaure,

La thématique du maintien dans l'emploi constitue aujourd'hui un enjeu majeur de santé au travail.

Elle pose en effet la question de la durabilité et de la qualité du travail dans un contexte de fragmentation des parcours professionnels, de flexibilité du travail et de prévalence forte de certains facteurs de pénibilité. Les enjeux sont encore renforcés du fait de la vulnérabilité accrue des populations (travailleurs vieillissants...), d'augmentation de prévalence des maladies chroniques ou d'usure professionnelle.

Pouvoir assurer un travail soutenable, un maintien durable d'un emploi et un travail de qualité suppose de développer une stratégie opérationnelle s'appuyant sur des objectifs partagés entre les différents acteurs et dispositifs (soins, prévention, entreprise...).

Elle suppose aussi la mise en œuvre de moyens coordonnés et hiérarchisés permettant de développer des environnements de travail capacitants et des marges de manœuvre suffisantes pour protéger la santé des personnes et des collectifs et assurer leur bien-être au travail.

Les séances plénières permettront de développer ces grandes notions à partir d'expériences réussies en France et aussi à l'étranger, mais aussi de préciser et discuter la place des médecins du travail et des équipes pluridisciplinaires des services de santé au travail, acteurs incontournables du dispositif.

Plusieurs questions importantes ressortent notamment pour les médecins du travail :

- Comment mieux agir en amont et/ou précocement pour prévenir la désinsertion ?
- Comment mieux développer les partenariats entre acteurs de soins, notamment les médecins généralistes, et les médecins du travail ?
- Quels besoins et spécificités de formations en découlent pour les différents acteurs ?
- Quels outils (réglementaires ou non) utiliser et pour quelle finalité ?
- Comment s'intégrer dans une offre coordonnée en faveur du maintien durable dans l'emploi ?
- Comment appréhender les questions déontologiques et éthiques du maintien dans l'emploi ?

L'appel à communications portera en priorité sur les expériences et actions permettant d'apporter plus particulièrement des réponses à ces différentes questions.

Thème 2

Approches préventives par branche professionnelle dans les Services de santé au travail

Jean-François Gehanno, Jean-Michel Sterdyniak

Dans un processus qui est allé en s'amplifiant ces dernières années, les Services de Santé au Travail, parallèlement aux

actions en entreprise, ont cherché à mettre en place des actions de prévention par branche professionnelle.

Ces démarches se sont souvent inscrites dans un cadre pluridisciplinaire et pluri-institutionnel original et novateur, caractérisé notamment par la mutualisation des moyens et des expériences. Ces approches ont pu concerner des branches professionnelles très diverses quant à l'activité ou au nombre de salariés.

Les séances plénières seront l'occasion d'en présenter deux exemples : les métiers de la propreté et le secteur de la santé.

Les métiers de la propreté, en plein essor, sont présents dans tous les secteurs et lieux d'activité, des plus traditionnels (domicile, ateliers, bureaux, espaces commerciaux...) aux plus sensibles relevant de l'ultra propreté (industries nucléaires, milieux de soins, agro-alimentaire). Ces métiers comportent des risques inhérents à la profession mais aussi liés au contexte (diversité des lieux d'intervention, exigences croissantes des clients, non reconnaissance du travail) ou encore aux organisations et conditions de travail (sites dispersés, horaires décalés, cumuls d'emplois, temps partiels).

Dans ce secteur concurrentiel, caractérisé par une majorité de petites entreprises et une population salariée vieillissante, le suivi médical est complexe, les actions de prévention difficiles et aléatoires et les approches par branche peuvent prendre là tout leur sens.

Le secteur de la santé regroupe plus d'un million de personnes, auquel il faut rajouter les nombreux professionnels libéraux. Cette session s'intéressera notamment aux risques chimiques, depuis les chimiothérapies jusqu'aux nouveaux anticorps, qui concernent l'ensemble des professionnels, incluant ceux au domicile. La santé des professionnels libéraux sera également évoquée. Des actions de terrain multidisciplinaires seront mises en valeur.

L'appel à communications porte prioritairement sur les actions de branches mises en place par les équipes de santé au travail, notamment des actions d'identification et de prévention des risques professionnels, de préservation de la santé au travail, de prévention de la désinsertion professionnelle et d'aide au maintien dans l'emploi.

Thème 3

Actualités autour des pathologies professionnelles

Vincent Bonnetterre, Dominique Choudat

Cette session abordera principalement deux aspects distincts de l'actualité des pathologies professionnelles.

En premier lieu, l'accent sera mis sur les pathologies professionnelles nouvellement décrites et celles en cours d'investigation. Seront abordées les méthodes mises en place en France et à l'étranger pour assurer la capture des signaux susceptibles de témoigner de nouvelles pathologies professionnelles, leur investigation précoce, et la gestion appropriée des signalements confirmés. Les pathologies émergentes décrites et investiguées actuellement par ces systèmes sentinelles seront présentées. En complément, les « moteurs » de l'émergence de nouvelles pathologies professionnelles seront également discutés par un inter-

venant de l'EU-OSHA : modifications du travail, nouvelles industries comme les « emplois verts », substitution par des substances dont les effets sont moins connus, etc.

Dans un deuxième temps, nous verrons ce que les principaux systèmes de surveillance sont en mesure de nous apprendre sur l'actualité des pathologies professionnelles. En particulier, quelles sont les tendances évolutives mises en évidence relativement aux TMS, aux pathologies allergiques, à la souffrance psychique attribuée au travail ? La place du médecin du travail de terrain au cœur de cette veille sanitaire (surveillance et émergence) sera discutée.

L'appel à communications porte sur toutes les questions d'actualité concernant les pathologies professionnelles, en particulier : la survenue de pathologies professionnelles classiques mais associées à de nouvelles circonstances d'exposition, la mise en évidence de pathologies nouvelles ou préalablement sous-estimées, la mise en évidence de nouveaux facteurs de risque, le suivi d'indicateurs d'incidence ou de prévalence, la présentation de nouvelles expériences concernant le diagnostic ou la prise en charge des maladies professionnelles.

Thème 4

Missions des Services de santé au travail : de la législation à la mise en œuvre pratique

Hélène Garrabé, Damien Léger, Jean-Marc Soulat

La Loi du 20 juillet 2011 et les décrets du 30 janvier 2012 avaient pour objectifs principaux de rapprocher la réglementation française de la directive cadre européenne de 1989, d'étendre la pluridisciplinarité, de permettre l'espacement des visites médicales périodiques, d'insister sur la prévention primaire et surtout, de décliner les missions des Services de Santé au Travail dans une démarche de projet. Alors que le bilan de la mise en place de cette réforme est mitigé dans un contexte de chute de la démographie des médecins du travail, le décret du 28 juillet 2011 pour la Fonction publique d'Etat, s'il instaure la création des CHSCT, reste dans une vision très médicalisée de la prévention des risques professionnels. Les textes de la Fonction publique territoriale ou hospitalière évoluent peu ou pas du tout. Une mission « Aptitude et Médecine du Travail » menée par l'Inspection Générale des Affaires Sociales a émis des propositions en mai 2015. Elle a donné lieu à un certain nombre de critiques et seuls quelques aspects ont été repris sur le plan législatif dans la Loi sur le Dialogue Social et l'Emploi (Loi Rebsamen promulguée en août 2015). Alors même que de nombreux Services de Santé au Travail ou de nombreuses administrations ne peuvent souscrire aux obligations réglementaires du suivi médical individuel des salariés, l'essentiel paraît oublié. La prévention des risques professionnels est bâtie sur l'obligation pour tout employeur de préserver la santé et la sécurité de ses salariés avec une obligation de résultats. Dans ce contexte, les Services de Santé au Travail ont un rôle de conseil des employeurs, des salariés et de leurs représentants. Pris entre des logiques contradictoires, avec un suivi des salariés qui reste centré sur la visite médicale et l'aptitude, que mettent en place les Services de Santé au Travail ?

Les séances plénières aborderont les constats ou les expériences réalisées au plan national et s'interrogeront sur le devenir de la notion d'aptitude médicale et sur la rationalisation du suivi médical individuel.

L'appel à communications porte prioritairement sur les initiatives mises en place tant en termes d'organisation que de

communication pour faire face à leurs missions et pour décliner un projet de service. Le rationnel de la démarche, la méthode utilisée, l'identification et la mesure d'indicateurs pertinents et l'évaluation des résultats sont les critères – clés recherchés dans l'appel à communication pour ce thème.

Thème 5

Recommandations pour la bonne utilisation de la surveillance biologique des expositions professionnelles (à des agents chimiques)

Robert Garnier, Catherine Nisse

Groupe de travail : *Damien Barbeau, Dominique Brunet (assistée de Fatoumata Sissoko), Mounia El Yamani, Bernard Fontaine, Robert Garnier, Yves Goujon, Laurence Labat, Anne Maitre, Catherine Nisse, Florence Pillière, Irène Sari-Minodier, Antoine Villa*

La surveillance biologique des expositions professionnelles (SBEP) est un élément fondamental de l'évaluation et de la surveillance individuelle des risques chimiques. Elle permet d'objectiver et de mesurer la contamination des personnes exposées, de guider d'éventuelles mesures de prévention et d'en apprécier l'efficacité. C'est aussi l'outil indispensable de la traçabilité collective des expositions au niveau d'un atelier, d'une entreprise, d'un secteur d'activité d'une région ou d'une nation pour l'identification de postes de travail, de pratiques ou de secteurs d'activité à risque élevé.

Le Code du travail indique que c'est au médecin du travail qu'incombe la tâche de prescrire les examens médicaux nécessaires à la SBEP, de les interpréter et les restituer. Pour accomplir ses missions, il doit se référer aux recommandations médico-professionnelles de bonnes pratiques jusqu'à présent inexistantes pour la SBEP.

Les séances plénières traiteront des indications et des limites de la SBEP ; de la prescription et de l'organisation des explorations utiles à la SBEP ; de l'interprétation et de la restitution des résultats ; de leur conservation et de l'intérêt pour la prévention de leur centralisation.

L'appel à communications porte prioritairement sur les initiatives des équipes de santé au travail en matière de SBEP : expériences de surveillance des expositions à des agents chimiques particuliers, intérêt pour l'organisation et le suivi d'actions de prévention, difficultés rencontrées dans l'organisation de la SBEP et/ou dans la restitution des résultats.

Thème 6

Urgences en santé au travail

Alexis Descatha, Sylvie Rotthier

Groupe de travail : *Michel Baer, Marie Françoise Bourrillon, Alexis Descatha, Philippe Havette, Sylvie Ode, Sylvie Rotthier, Armelle Séverin.*

L'actualité récente (terrorisme, gestion de l'arrêt cardiaque, Ebola, urgences psychiatriques liées aux risques psychosociaux) montre que nous ne sommes pas à l'abri d'événements majeurs collectifs ou individuels. Néanmoins, la difficulté réside plus dans l'évaluation et la gestion de l'urgence relative (en plus de sa prévention) qui, de temps en temps, cache des détresses vitales ou fonctionnelles.

Ainsi, le professionnel de santé est au cœur des urgences survenant dans l'entreprise dans laquelle il intervient en

tant que conseiller de l'employeur. Il intervient notamment dans l'anticipation (prévention, formation des sauveteurs secouristes au travail, entraînement), la gestion de l'urgence quand il est présent et le suivi des personnes impliquées avec l'analyse des causes (prévention des récurrences). Le binôme médecin-infirmier se réunit autour de la réalisation des protocoles et d'exercices. En travaillant en équipe, il est ainsi prêt quelle que soit l'urgence de la situation, tout en affirmant par là même sa position de professionnel de santé de l'entreprise.

La session plénière abordera le partenariat entre Services de Santé au Travail et Samu, la mise en place raisonnée de protocoles pour la prise en charge des urgences en médecine du travail, les motivations et modalités de l'implantation du secourisme en entreprise, et fera un focus sur le cas spécifique de l'arrêt cardiaque en milieu de travail.

L'appel à communications porte prioritairement sur des exemples de mise en place de protocoles d'urgences par des équipes en santé au travail (médecin, infirmier), de collaboration entre les différents partenaires de l'urgence et les Services de Santé au Travail, de mise en place d'une culture du secourisme, ou d'évaluation des pratiques dans le domaine de l'urgence en milieu de travail.

Thème 7

Cancers professionnels (polyexposition, connaissances actuelles, prévention, inégalités de genre)

Jean-Claude Pairon, Christophe Paris

Groupe de travail : *Patrick Brochard, Jean-Claude Pairon, Christophe Paris.*

Les cancers professionnels constituent toujours un thème d'actualité du champ santé travail en France.

D'une part, leur poids demeure important, avec une estimation de 2000 à 5000 nouveaux cas annuels de cancers attribuables pour la seule nuisance amiante chez les hommes en 2012 ; même si les niveaux d'exposition ont globalement diminué au fil du temps, les situations d'exposition aux agents cancérigènes demeurent fréquentes, touchant environ 10% des salariés en 2010 d'après l'enquête SUMER. De plus ces expositions sont souvent multiples, et ces multi-expositions justifient le développement d'une réflexion spécifique à la fois d'un point de vue des connaissances mais aussi de la prévention ; outre un renforcement des actions de prévention primaire, des protocoles de surveillance médicale basés sur les données scientifiques les plus récentes sont progressivement développés vis à vis des travailleurs ayant été exposés à des cancérigènes professionnels (fente olfactive, vessie, poumon). Les progrès thérapeutiques dans la prise en charge des cancers doivent de surcroît de plus en plus faire considérer ces pathologies comme une affection chronique,

posant le problème des trajectoires professionnelles et du maintien dans l'emploi de personnes ayant eu un cancer.

Les séances plénières aborderont notamment les connaissances les plus récentes acquises à partir des données expérimentales ou de l'épidémiologie sur l'effet des multi-expositions aux cancérigènes, les analyses réalisées concernant les trajectoires professionnelles après cancer, et sur les protocoles de surveillance actuellement préconisés après exposition à certains agents cancérigènes.

L'appel à communications porte prioritairement sur les initiatives mises en place par les équipes de santé au travail, dans des champs aussi variés que le repérage des expositions professionnelles aux cancérigènes, les démarches mises en œuvre en pratique pour maîtriser le risque cancérigène ou suivre les populations antérieurement exposées, et le maintien dans l'emploi de populations atteintes de cancer en général.

Thème 8

Sous-traitance et nouveaux secteurs professionnels à risque, activités précaires

Michel Héry, Ariane Leroyer

Groupe de travail : *Michel Héry, Ariane Leroyer, Sébastien Triopon.*

Après avoir largement impacté les restructurations industrielles en France depuis plusieurs dizaines d'années, le recours aux entreprises extérieures semble aujourd'hui connaître des développements nouveaux : quand certaines entreprises vont toujours plus loin dans l'externalisation de certaines activités, d'autres, au contraire, ont recommencé à embaucher dans des métiers qu'elles avaient délaissés depuis 10 ou 20 ans. Les motivations de ces dernières peuvent être diverses : forte incitation d'une autorité de contrôle ou volonté de reprendre la main sur des activités stratégiques susceptibles à terme de les fragiliser économiquement ou techniquement.

Depuis les études STED, de nombreux débats animent la communauté scientifique et les préventeurs sur les conséquences de ces externalisations, notamment en termes de difficulté de conception de la prévention, de suivi des expositions ou de précarisation des personnels.

L'appel à communications porte prioritairement sur les questions de précarisation, de coopération entre médecins du travail (ou plus généralement services de santé au travail) des entreprises utilisatrices et extérieures pour organiser la prévention dans un contexte où les entreprises extérieures ont souvent acquis une forte expérience au cours des années alors que les entreprises utilisatrices voyaient parfois la leur décliner. Des contributions sur l'importance croissante de la sous-traitance dans les activités du tertiaire (entretien d'immeubles, etc.) sont aussi attendues.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les propositions de communications sont à soumettre directement sur internet. **Aucune soumission sur papier ou par e-mail ne sera acceptée.** La soumission est ouverte depuis le 7 septembre 2015 sur le site internet du congrès : www.medicine-sante-travail.com.

La date limite de soumission est arrêtée au **11 janvier 2016**. Cette date ne pourra être repoussée du fait des délais incompressibles d'impression du numéro spécial des Archives des Maladies Professionnelles et de l'Environnement. Passé cette date, la page du site ne sera plus accessible et aucun résumé ne pourra plus être déposé. Les résultats seront disponibles directement sur ce même site à l'aide de vos identifiants utilisés lors de la soumission, à partir du **20 février 2016** (la date exacte sera confirmée ultérieurement).

Il vous sera alors demandé de confirmer très rapidement votre présentation sous la forme retenue (orale ou poster) ainsi que votre inscription au congrès. Ne figureront dans le programme définitif que les présentateurs s'étant effectivement acquittés de leur inscription avant le **23 avril 2016**.

NAVIGATEUR

Vous devez accepter les cookies, les pop-up et le javascript pour utiliser ce système de soumission de résumés en ligne.

Nous vous recommandons d'utiliser Internet Explorer 8.0+, Firefox 3.6+, Chrome 5+ ou Safari 5+ afin d'utiliser de façon optimale ce système de soumission.

RÉSUMÉ

La langue officielle du congrès étant le Français, votre résumé devra être soumis en **FRANÇAIS**.

Le corps de votre résumé (sans le titre et les auteurs) ne devra pas excéder **2750 caractères**, espaces compris.

Afin d'éviter tout problème d'incompatibilité de police, nous vous demandons de préparer votre texte sur **Word** en utilisant la police **Arial**.

Vous devrez ensuite copier/coller le corps du texte uniquement (sans le titre ni les auteurs) dans le cadre prévu à cet effet. L'insertion de graphiques, tableaux ou figures et de références bibliographiques n'est pas autorisée.

N.B. : Utiliser les abréviations usuelles (ex : kilomètre = km, gramme = g, électrocardiogramme = ECG).

Si des abréviations particulières sont utilisées, il faut indiquer leur signification entre parenthèses dès leur première apparition dans le texte. Lorsqu'une phrase commence par un chiffre, celui-ci doit être écrit en utilisant des lettres.

Vous saisissez le titre, les noms et prénoms des auteurs et organismes dans des rubriques à part.

Une confirmation par e-mail vous parviendra à l'issue de la procédure. Tant que la date limite de dépôt n'est pas atteinte, vous pourrez à tout moment accéder à votre résumé et le corriger. Passé ce délai, nous vous demandons d'adresser un e-mail à :

nmenen@europa-organisation.com

Toute correspondance sera adressée à la personne « contact » dont l'adresse e-mail sert d'identifiant.

THÈMES DE SOUMISSION

- **1** Maintien dans l'emploi : travailleurs vieillissants, pénibilité, maladie chronique, handicap, prévention de la désinsertion
- **2** Approches préventives par branche professionnelle dans les Services de santé au travail
- **3** Actualités autour des pathologies professionnelles
- **4** Missions des Services de santé au travail : de la législation à la mise en œuvre pratique
- **5** Recommandations pour la bonne utilisation de la surveillance biologique des expositions professionnelles (à des agents chimiques)
- **6** Urgences en santé au travail
- **7** Cancers professionnels (polyexposition, connaissances actuelles, prévention, inégalités de genre)
- **8** Sous-traitance et nouveaux secteurs professionnels à risque, activités précaires
- **9** Communications libres (qualité de vie au travail, TMS, etc)

INFORMATIONS À L'ATTENTION DES EXPERTS SOLLICITÉS POUR UNE CONFÉRENCE

Vous avez été sollicité par un responsable de thème pour intervenir dans une session d'experts.

Vous devez soumettre un résumé en suivant les mêmes recommandations de rédaction.

Afin de pouvoir identifier votre soumission et la différencier des soumissions classiques, après avoir choisi le thème correspondant à votre session, nous vous demandons de sélectionner comme préférence de présentation la rubrique intitulée « Résumé lié à une conférence d'expert sollicitée ».

Sachez que vous pourrez également, si vous le souhaitez, préparer un texte complet au plus tard pour le 30 juin 2016 selon les recommandations de rédaction des Archives des Maladies Professionnelles et de l'Environnement.

INSCRIPTION

L'inscription sera disponible à partir du mois de novembre 2015 sur le site du congrès <http://www.medecine-sante-travail.com>
Les droits d'inscription comprennent l'accès à toutes les sessions scientifiques du mercredi 22 juin au vendredi 24 juin 2016, le programme scientifique, la réception à la Mairie le mardi, les pauses café du mercredi au vendredi matin, les déjeuners du mercredi et du jeudi, le cocktail du vendredi midi et l'après-midi culturelle du vendredi 24 juin.

Aucune inscription ne sera prise en compte sans règlement préalable. Pour toute demande particulière, merci de contacter le service inscription à l'adresse suivante : insc-cnmst@europa-organisation.com

TARIF D'INSCRIPTION À TITRE INDIVIDUEL

Catégories (identification sur le badge)		Tarif jusqu'au 3 mars 2016	Tarif après le 4 mars 2016
1	Médecin / Consultant / Chef d'entreprise / Directeur de service interentreprises / Président de service interentreprises / Responsable RH / Juriste / Ingénieur HSE / Ingénieur sécurité / Autres fonctions cadres de l'entreprise	700 €	760 €
2	Assistant social / Ergonome / Infirmière / IPRP / Psychologue	525 €	585 €
3	Assistant santé travail / Secrétaire médical / Secrétaire administratif / Représentant du personnel	325 €	385 €
4	Interne	180 €	200 €

INSCRIPTION AUX ATELIERS

Le droit d'inscription aux ateliers comprend l'accès à l'atelier sélectionné du mardi 21 juin matin et/ou après midi.

Le déjeuner est prévu uniquement si vous participez à 2 ateliers.

Attention toute inscription à un ou deux ateliers est définitive, aucun changement ne sera possible.

Inscription aux ateliers	Participation à 1 atelier	Participation à 2 ateliers
Mardi 21 juin 2016	120 €	160 €

TARIF D'INSCRIPTION PAR L'EMPLOYEUR - CONVENTION DE FORMATION

Catégories (identification sur le badge)		Tarif jusqu'au 3 mars 2016	Tarif après le 4 mars 2016
1	Médecin / Consultant / Chef d'entreprise / Directeur de service interentreprises / Président de service interentreprises / Responsable RH / Juriste / Ingénieur HSE / Ingénieur sécurité / Autres fonctions cadres de l'entreprise	720 €	780 €
2	Assistant social / Ergonome / Infirmière / IPRP / Psychologue	545 €	605 €
3	Assistant santé travail / Secrétaire médical / Secrétaire administratif / Représentant du personnel	345 €	405 €
4	Interne	200 €	220 €

Un justificatif de votre statut pourra être demandé.

TARIF INSCRIPTION ACCOMPAGNANT

L'inscription comprend le cocktail de la clôture du vendredi à 12h30 sur l'exposition du congrès et l'après-midi culturelle.

Tarif : 35 €

CONDITIONS D'ANNULATION

Les annulations doivent être envoyées par écrit à Europa Organisation.

Remboursement complet avant le 30 janvier 2016. Des frais d'annulation de 60 € seront retenus pour toute annulation survenue après cette date.

Aucun remboursement après le 2 mai 2016.

ACCUEIL ATELIER

L'accueil aura lieu pour les ateliers le mardi 21 juin de 8h30 à 9h30 au Palais des Congrès Porte Maillot au niveau rez-de-chaussée.

ACCUEIL CONGRÈS

Un pré accueil aura lieu le mardi 21 juin de 14h00 à 17h00 au rez de chaussée du Palais des Congrès Porte Maillot. L'accueil du congrès ouvrira mercredi 22 juin à partir de 8h00.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

LIEU DU CONGRÈS

PALAIS DES CONGRÈS DE PARIS
2, place de la Porte Maillot
75017 Paris – France

PROGRAMME SOCIAL

RÉCEPTION À LA MAIRIE

La réception aura lieu le mardi 21 juin à 19h00 à la Mairie du 4^e arrondissement.

Attention places limitées et entrées uniquement sur présentation du carton d'invitation préalablement retiré à l'accueil du congrès.

Rendez-vous à 19h00 Salle des fêtes de la Mairie
2, place Baudoyer 75004 Paris.

Métro : lignes 1 et 11, «Hotel de Ville - Saint-Paul»

Bus : 69, 76 et 96

Stations Vélib' n°4015, 4103, 4016, 4012

DINER DE GALA

Vous aurez la possibilité de participer à une soirée de gala qui aura lieu le jeudi 23 juin au Musée Jacquemart-André. A quelques pas des Champs-Élysées, la demeure d'Edouard André et Nélie Jacquemart abrite une des plus belles collections privées d'œuvres d'art de Paris. En pénétrant dans le Musée, vous franchissez le seuil d'une demeure de collectionneurs dont la vie entière a été consacrée à la passion de rassembler des objets d'art. Dans l'atmosphère du second Empire, les pièces somptueusement décorées recèlent de prestigieuses collections : Uccello, Mantegna, Botticelli, Tiepolo, Van Dyck, Rembrandt, Fragonard... Vous aurez l'occasion de visiter le Musée et de dîner. Le cocktail dinatoire sera servi dans le Grand Salon, le salon de Musique et la salle à Manger.

Rendez-vous au Musée Jacquemart-André
158 boulevard Haussmann - 75008 Paris - 8^e arrondissement

Rendez-vous sur place à 19h30

Métro : Lignes 9, stations « Saint-Augustin » ou « Miromesnil » ou « Saint-Philippe du Roule » et 13, station «Miromesnil »

Attention les places sont limitées.

Tarif 85 €

APRÈS-MIDI CULTURELLE

Vendredi 24 juin 2016

L'accès au programme de cette après-midi se fait sur inscription uniquement (noter 2 choix), y compris pour les accompagnants. Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée. Attention, aucun changement ne sera possible. Cette après-midi est incluse dans les droits d'inscription, (pour les accompagnants, voir modalités au chapitre « accompagnants » page 12).

Attention : Vous devrez vous présenter à la visite avec votre carton, sans ce carton vous ne pourrez assister à la visite.

Visite 1 : Musée du Quai Branly

« Visite de découverte » guidée du Musée du Quai Branly.

Premier tour d'horizon du musée, ce parcours conçu autour d'œuvres emblématiques vous permet de prendre vos repères dans le bâtiment et les collections, d'aiguiser votre curiosité et d'ouvrir le dialogue avec les cultures non occidentales. A partir des œuvres observées (statues, masques, peintures, objets de culte, objets du quotidien, etc), découvrez les civilisations et le patrimoine des peuples d'Afrique, Asie, Océanie et Amériques.

Lieu de rendez-vous : Musée du quai Branly
37, quai Branly - 75007 Paris - 7^e arrondissement

Rendez-vous sur place à 14h30 - Durée 1h30

Métro : ligne 9, station « Alma-Marceau, » puis traverser la Seine par la passerelle Debilly ou le pont de l'Alma.

Groupe de 25 personnes

Visite 2 : Musée du Louvre

Visite guidée du Musée du Louve

Au bord du fleuve, le Palais des rois de France devenu le plus grand musée du monde vous ouvre ses portes pour une visite incontournable : Art antique, égyptien, peinture italienne ou française, les chefs d'œuvres se succèdent dans les salles de ce lieu unique.

La diversité des cultures et des civilisations est au rendez-vous. Plusieurs visites guidées thématiques sont possibles afin de découvrir ou redécouvrir l'un des départements du musée.

Lieu de rendez-vous : Musée du Louvre
Entrée du Carrousel - 75001 Paris - 1^{er} arrondissement

Rendez-vous sur place à 14h30 - Durée 1h30

Métro : ligne 1 et 7, station « Palais Royal - Musée du Louvre »

Groupe de 25 personnes

Visite 3 : Musée d'Orsay

Visite guidée du Musée d'Orsay

Situé dans un magnifique bâtiment industriel, l'ancienne gare d'Orsay, le musée abrite les plus belles collections du XIX^e siècle (entre 1848 et 1914) : tous les mouvements artistiques et toutes grandes figures de cette époque sont représentées de Courbet et son Origine du Monde, à Toulouse Lautrec et le Douanier Rousseau en passant par Monet et tous les Impressionnistes, Manet ou encore Degas.

Lieu de rendez-vous : Musée d'Orsay
1 Rue de la Légion d'Honneur - 75007 Paris - 7^e arrondissement

Rendez-vous sur place à 14h30 - Durée 1h30

Métro : ligne 12, station « Solférino »

Groupe de 25 personnes

.../...

.../...

Visite 4 : Fondation Louis Vuitton

Visite privatisée et guidée de la Fondation

La Fondation Louis Vuitton marque une nouvelle étape dans le mécénat du groupe LVMH et de ses maisons et une cristallisation des actions engagées par elle depuis près de vingt-cinq ans pour soutenir l'art, la culture et le patrimoine. Initiative culturelle privée, elle est donc née d'une volonté partagée et se veut partie prenante d'un territoire. Ancrée au cœur du Grand Paris, dans le Bois de Boulogne, à la frontière des villes de Paris et de Neuilly-sur-Seine. La Fondation Louis Vuitton entend s'inscrire dans le paysage culturel francilien et renouveler l'intérêt pour l'Ouest parisien.

Lieu de rendez-vous : Fondation Louis Vuitton
8 Avenue du Mahatma Gandhi - 75116 Paris
16^e arrondissement

Rendez-vous sur place à 14h30 - Durée 1h30

Métro : ligne 1, station « Les Sablons »

Visite 5 : Bateau mouche

Visite guidée au cœur de Paris

Pour découvrir ou redécouvrir toute la magie des bords de Seine où trônent les monuments les plus prestigieux qui ont marqué l'histoire, nous sillonnerons Paris au cœur de la ville lumière...

La «Traversée Capitale» - Découverte du Paris Historique au fil de l'eau !

- Plan de parcours offert
- Bateaux équipés d'un pont supérieur entièrement découvert

Lieu de rendez-vous : Port de la Conférence
Pont de l'Alma, rive droite - 75008 Paris - 8^e arrondissement

Rendez-vous sur place à 14h30 - Durée 1h10

Métro : ligne 1, station « Franklin Roosevelt » et ligne 9, station « Alma-Marceau »

RÉSERVATION HÔTELIÈRE

Attention nous vous recommandons de réserver le plus rapidement votre chambre, car la période est très chargée avec l'organisation du championnat de football (Euro 2016).

Pour toutes vos réservations individuelles, vous pouvez, dès à présent, réserver votre chambre d'hôtel à proximité du Palais des Congrès Porte Maillot, à des tarifs préférentiels : <http://www.medecine-sante-travail.com>

Pour vos réservations de groupe à partir de 5 personnes, merci de contacter notre équipe :

Europa Booking & Services

Virginie ROUMAGNOU

Tél : 01 70 96 81 10

ebs@europa-organisation.com

ACCÈS AU PALAIS DES CONGRES

En voiture

Boulevard périphérique, Sortie Porte Maillot ou Porte des Ternes.

Parking souterrain avec accès direct au Palais des Congrès, capacité : 1 800 places.

En transports en commun

- Métro Ligne 1, Station Porte Maillot
- RER C, Station Porte Maillot
- Autobus, Lignes 82, 73, 43, 244 & PC 1, 2, 3

EN AVION

- Aéroports Orly ou puis navette Air France jusqu'à Invalides
- Aéroport Roissy Charles de Gaulle puis Navette Air France jusqu'à Porte Maillot/Palais des Congrès

Transporteurs officiels



Code Identifiant : 24374AF

Valable pour les transports du 16 au 29 juin 2016. Réductions sur une très large gamme de tarifs publics sur l'ensemble des vols Air France et KLM du monde, pouvant aller jusqu'à -47% sur les lignes de France métropolitaine (Corse incluse)**.

Connectez-vous sur www.airfranceklm-globalmeetings.com pour :

Si vous réservez via le site AIR FRANCE & KLM Global Meetings, un justificatif sera joint à votre billet électronique.

Si vous préférez traiter votre réservation et achat de billet par l'intermédiaire d'un point de vente AIR FRANCE KLM, ou par une agence de voyage habilitée, vous devez garder ce document pour justifier l'application des tarifs préférentiels.

Veillez à être en possession de l'un ou l'autre des justificatifs selon votre mode de réservation car il peut vous être demandé à tout moment de votre voyage.

Les programmes de fidélisation des compagnies partenaires d'Air France et KLM permettent d'accumuler des miles en utilisant des vols Air France ou KLM.

** soumis à conditions*

*** non disponible dans certains pays*



Un fichet de réduction SNCF est accessible au téléchargement en cochant la case ad hoc au cours du processus d'inscription en ligne. Il permet d'obtenir, sous certaines conditions, une réduction allant jusqu'à 20 % sur un trajet aller-retour en 1ère ou 2nde classe sur le réseau français. Pour en bénéficier, vous devez effectuer votre réservation en gare (au guichet) ou dans l'une des agences SNCF. Ce fichet sera à présenter obligatoirement au contrôleur.

L'association JNMST 2016 a été créée pour l'organisation du congrès et regroupe les 3 sociétés de médecine du travail d'Ile de France (METRANEP, SMTE, SMTIOIF) et la Société Française de Médecine du Travail (SFMT).

Conseil d'administration JNMST 2016 (Journées Nationales de Médecine et Santé au Travail)

Mme Marie-Françoise BOURRILLON,
Présidente du Congrès

M. Jean-Claude PAIRON,
Président du Comité Scientifique

M. Alexis DESCATHA,
M. Jean-Michel DOMERGUE,
M. Jean-François GEHANNO,
M. Denis MICHARD,
M. Jean-Michel STERDYNIK,
M. Antoine VILLA.

Inscription

Pour vous aider, vous pouvez contacter Julie Albagnac
à insc-medecine-sante-travail@europa-organisation.com.

Sur le site en ligne www.medecine-sante-travail.com
rubrique inscription

Devenir partenaire

Frédéric Grandjean
E-mail : fgrandjean@europa-organisation.com
Tél. : + 33 (0)5 34 45 50 78

Chiffres clés

+ de 3800 participants au congrès
pendant 3 jours,
+ de 120 exposants
+ de 100 heures de sessions.

Pour participer au programme du congrès,
vous pouvez soumettre un résumé.
Veuillez vous reporter à la page 11 pour les modalités de l'appel
à communication.



Ce congrès est placé sous le haut patronage du
ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation
Professionnelle et du Dialogue social

Informations et inscriptions



19 allée Jean-Jaures – BP 61508
31015 Toulouse Cedex 6
insc-cnmst@europa-organisation.com
www.medecine-sante-travail.com

Vous souhaitez être présent sur nos espaces d'échanges
et de rencontres

Exposition et partenariat

Frédéric Grandjean
fgrandjean@europa-organisation.com
www.medecine-sante-travail.com

